COMMUNE DE LE VAUD

GRAND RUE 4 – 1261 LE VAUD

Greffe
022 366 25 62
greffe@levaud.ch
www.levaud.ch

Au Conseil communal
de et à
1261 Le Vaud

Le Vaud, le 8 septembre 2025
SP/SM/asr-10.03

Préavis municipal n° 29 / 2025

Demande de crédit de réalisation pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment des Cimes

Délégués municipaux : M. Sébastien Meylan

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

La Municipalité souhaite initier une production locale d'énergie sur les bâtiments communaux.
Le projet d'installation photovoltaïque sur la toiture du bâtiment des Cimes constitue une première étape concrète dans cette direction.
L'énergie produite permettra de couvrir une partie des besoins du bâtiment et des possibles équipements annexes à venir tel des bornes de recharge sur le parking.
À moyen terme, ce dispositif pourrait s'intégrer à un réseau énergétique local de type grid virtuel ou société local, afin d'optimiser la gestion et le partage de l'énergie produite au sein du village.

Situation actuelle

À ce jour, aucun bâtiment communal ne dispose de son propre dispositif de production d'énergie.
La commune achète donc l'intégralité de l'énergie nécessaire à son fonctionnement, bien que plusieurs toitures adaptées à une production locale soient disponibles.

Le bâtiment des Cimes, récemment construit, dispose d'une toiture permettant la pose de panneaux photovoltaïques, sans nécessiter de renforcement préalable.
La majorité des pans sont orientés de manière favorable à une telle installation.

La consommation annuelle actuel du complexe des Curtils est de 40'100 kWh.

Objectifs

La Municipalité souhaite tirer parti du potentiel de production énergétique du bâtiment des Cimes. L'objectif est de poser 562 m2 de panneau avec 282 modules photovoltaïque de 465 W sur 5 pans de la toiture de la salle des Cimes. L'installation sera de 129,7 kWp pour une production annuelle estimée de 126'350 kWh.

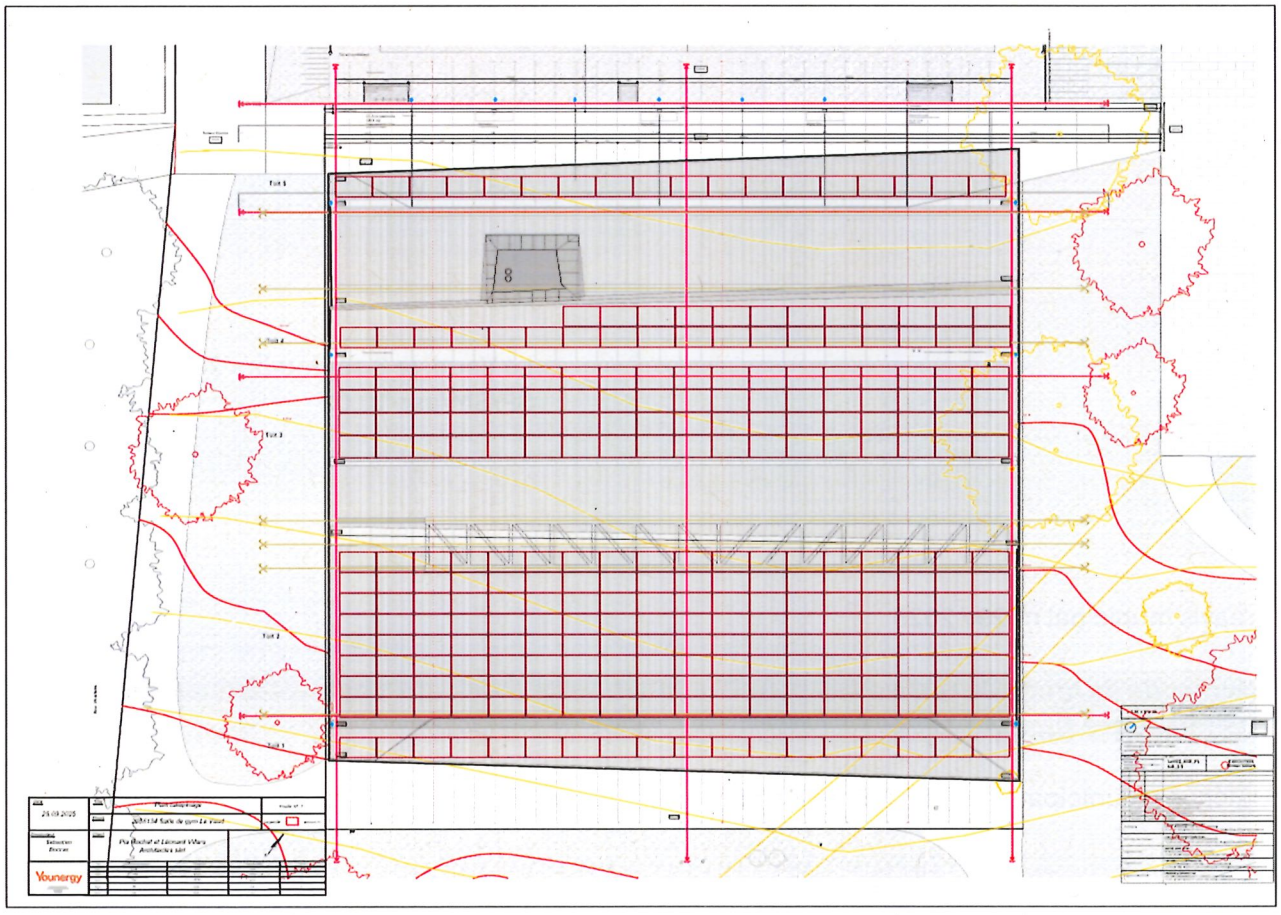

Cette production couvrira une partie des besoins du bâtiment, de permettre l'intégration d'équipements futurs tels que des bornes de recharge pour véhicules électriques, et de valoriser le surplus d'énergie en l'injectant dans le réseau.

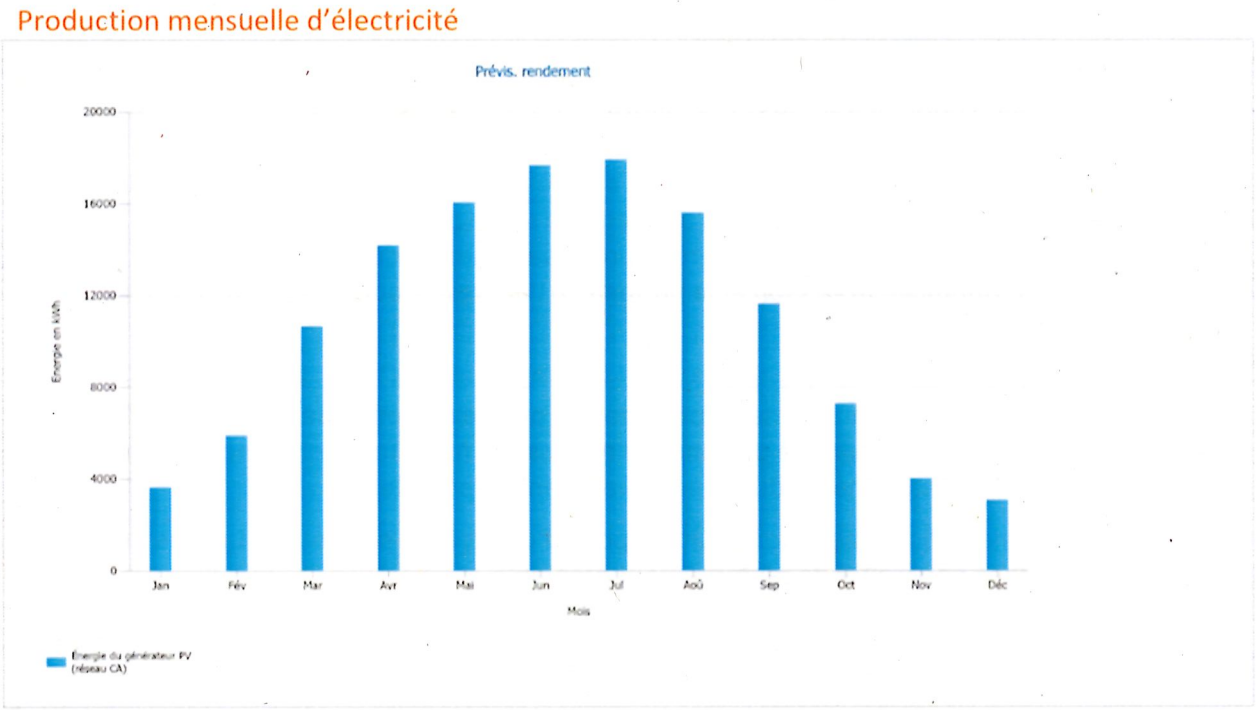

Ce choix s'inscrit dans une vision à long terme de développement d'une production locale capable de soutenir l'évolution des usages et de s'intégrer, à terme, à un réseau énergétique de type grid virtuel ou société locale de consommation.

Coûts

Les coûts ont été budgétés sur la base de devis détaillés.

Installation photovoltaïque	130'435.-
Travaux local onduleur	9'250.-
Frais permis de construire	925.-
Frais raccordement	2'775.-
Honoraires architecte et DT	9'250.-
Divers et imprévus	4'625.-
Total des travaux HT	157'260.-
TVA 8,1 % arrondie	12'740.-
Total budgété TTC	**170'000.-**

Prestations incluses dans les coûts présentés :

- Suivi des travaux.
- Installation et mise en service de l'ensemble du matériel.
- Montage et démontage des échafaudages et équipements de sécurité.
- Traitement des démarches administratives.
- Contrôle qualité et dossier technique (guide d'utilisation).

Financements

Cette somme sera financée par le ménage communal.

En fonction des performances de production et du prix de rachat de l'électricité, le projet pourrait s'autofinancer sur une dizaine d'années.

Amortissements

Amortissements comptables :
Cette somme sera amortie par le compte 354.3310 sur une durée de 30 ans.

Conclusions

Fondé ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil Communal d'accepter les décisions suivantes :

Vu	le préavis municipal N° 29/2025, demande d'un crédit de réalisation pour la mise en place d'une installation photovoltaïque sur le bâtiment des Cimes,
Ouï	le rapport de la Commission des finances chargée d'examiner ce préavis,
Ouï	le rapport de la Commission ad 'hoc chargée d'examiner ce préavis
Considérant	que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
Décide	d'adopter le préavis municipal n° 29/2025, demande d'un crédit de réalisation pour la mise en place d'une installation photovoltaïque sur le bâtiment des Cimes,
Accepte	le préavis municipal N° 29/2025, demande de crédit de réalisation pour la mise en place d'une installation photovoltaïque sur le bâtiment des Cimes,
Accepte	de financer la somme de CHF 170'000,00.- par le ménage communal,

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 8 septembre 2025

Pour la Municipalité

Le Syndic — La Secrétaire

S. Pécoud — A. Stroot Ramadan